

RÈGLEMENT NUMÉRO 094-25

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 094 et ses amendements relatif aux usages autorisés dans la zone industrielle In-717

SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil de Ville de Saint-Nicolas, comté des Chutes-de-la-Chaudière tenue le 5 mars 2001, à 20 h, à l'hôtel de ville de Saint-Nicolas.

SONT PRÉSENTS À CETTE SÉANCE :

Mesdames et messieurs

Roger Noël, maire
André Jacob
Béatrice Demers
Jeannot Demers
Maxime Fréchette
France Proulx
Marie Verreault

tous membres du conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT qu'un avis de présentation a préalablement été donné lors d'une séance régulière tenue le 5 février 2001 par madame la conseillère France Proulx;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance du 5 février 2001 et le second projet lors de la séance du 19 février 2001;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 février 2001;

Il est proposé par madame la conseillère France Proulx
appuyé par monsieur le conseiller Jeannot Demers
et résolu à l'unanimité:

QUE le règlement numéro 094-25 soit adopté et qu'il y soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 094 et ses amendements relatif aux usages autorisés dans la zone industrielle In-717 »

ARTICLE 2

L'objet de ce règlement consiste à ajouter l'usage (3311) « Antenne radio-télé et bâtiment d'instrumentation ».

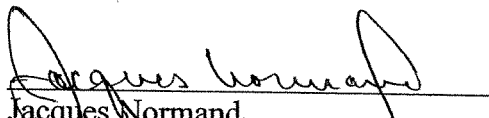
ARTICLE 3

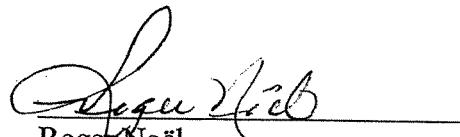
Le tableau I relatif aux *usages et aux bâtiments principaux permis, par zone* en vertu de l'article 10 du règlement de zonage numéro 094 et ses amendements est modifié de manière à ajouter l'usage 3311 – *Antenne radio-télé et bâtiment d'instrumentation* – vis-à-vis la classe d'usages 33 – *infrastructures d'utilité publique*.

ARTICLE 4

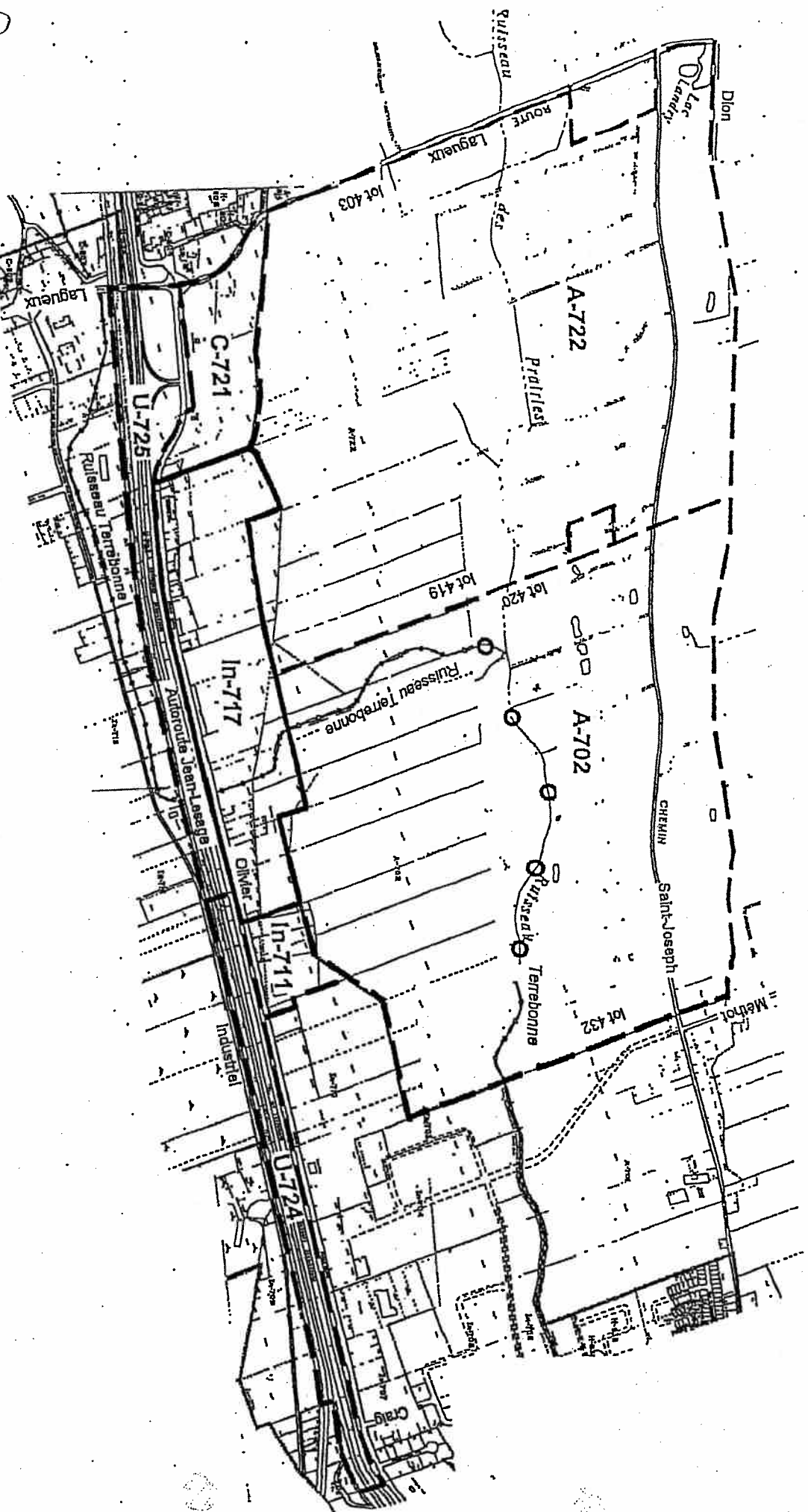
Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ À SAINT-NICOLAS CE 5^e JOUR DE MARS 2001


Jacques Normand
Greffier et directeur des finances


Roger Noël
Maire

Règlement numéro 094-25



Jacques Normand
Jacques Normand, greffier et
directeur des Finances